



MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....15

Quorum.....8

Présents.....10

Votants.....15

Procurations.....5

Date de la convocation : 22/02/2024

**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Le 27 février à 10h

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

PRÉSENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, DAUMAS Jean-Michel, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VIDAL Claude, VIDAL Didier.

PROCURATIONS : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a donné procuration à Monsieur QUATREFAGES Damien, Monsieur ASSIE Allan a donné procuration à Monsieur REFREGERS Claude, Madame VIDAL Nadine a donné procuration à Madame VIALA Régine, Monsieur VIALA Daniel a donné procuration à Monsieur VIDAL Didier, Monsieur VERGUES Michel a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Monsieur QUATREFAGES Damien a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SECRÉTAIRE AUXILIAIRE DE SEANCE : Madame GURAUD Delphine, secrétaire de mairie, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR :

- 1 Désignation du secrétaire de séance
- 2 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 09/02/2024
- 3 Travaux de rénovation de l'éclairage public globale - SIEDA
- 4 FONDS VERT 2024 – Rénovation et mise au norme de l'éclairage public – Plan de financement MODIFICATIF
- 5 DETR 2024 – Opération Hôtel Saint-Jeantais – Plan de financement modificatif
- 6 Aménagement d'un équipement multisports – Plan de financement modificatif
- 7 Adhésion au syndicat mixte de préfiguration-Agence d'attractivité Larzac et Vallée (délibération retirée pendant la séance)
- 8 Demande d'aide au citernage approvisionnement d'eau potable hameaux en difficulté (numérotée 7)
- 9 Compte rendu des décisions prises par le Maire, par délégation du conseil municipal (le cas échéant)

Questions diverses

**SÉANCE N° 4
DÉLIBÉRATION N° 1**

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal désigne M. Damien QUATREFAGES pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération approuvée à 15 voix pour

**SÉANCE N° 4
DÉLIBÉRATION N° 2**

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2024

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 9 février 2024.

Délibération approuvée à 15 voix pour

SÉANCE N° 4
DÉLIBÉRATION N° 3

SIEDA

TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC GLOBALE

ENTRETIEN ACEP 2024 – CARTO N° 32414 ENTEP-24-003

Dans le cadre des travaux d'éclairage public inhérent à la convention de groupement de commande et de modernisation de l'éclairage public, le conseil municipal s'engage à payer le montant TTC de l'investissement estimée à 217 644 €, de percevoir le subvention du SIEDA d'un montant de 78 050 € (soit 350 e par luminaire), de s'engager à céder au SIEDA les certificats d'économie d'énergie (CEE) émis à l'occasion de ces travaux, décide que la participation définitive tiendra compte du décompte réalisé en fin de travaux et précise que dans l'éventualité de travaux complémentaires nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la commune sera établie sur le montant de la facture définitive transmise par le SIEDA.

Délibération approuvée à 15 voix pour

SÉANCE N 4
DÉLIBÉRATION N° 4

TRAVAUX DE RENOVATION ET DE MISE AUX NORMES DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

DONDS VERT 2024 - PLAN DE FINANCEMENT MODIFICATIF

Le conseil municipal adopte le plan de financement ci-dessous.

	Montant éligible	Montant subvention
Participation SIEDA (43.03 %)	181 370	78 050
Etat FONDS VERT (20 %)	181 370	36 274
TOTAL DES SUBVENTIONS (63.03 %)		114 324
Commune autofinancement (36.97 %)		67 046
TVA 20 %		36 274

Reste à charge de
la commune

103 320 €

Délibération approuvée à 15 voix pour

**SÉANCE N° 4
DÉLIBÉRATION N° 5**

**TRAVAUX DE DECONSTRUCTION ET REAMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS
DETR 2024 – PLAN DE FINANCEMENT MODIFICATIF**

Le conseil municipal adopte le plan de financement ci-dessous.

	Année de réalisation	Montant éligible HT	Taux indicatif	Montant subvention sollicité	% de sub / autofin par rapport au coût total de l'opération
Etat DETR	2024	505 778	25.00 %	126 445	25.00 %
Département	2024	414 966	40.32 %	167 302	33.06 %
	2025	90 792	25.00 %	22 696	4.49 %
Sous total Département		505 778		190 000	37.57 %
Communauté de Communes (Fonds de concours)	2024	505 778	6.00 %	30 347	6.00 %
Total des subventions				346 792	68.57 %
Autofinancement Commune				158 986	31.43 %
Coût total de l'opération HT		505 778			100.00 %
TVA 20%				101 156	

Reste à charge de la commune

260 142 €

Délibération approuvée à 15 voix pour

SÉANCE N° 4
DÉLIBÉRATION N° 6
AMENAGEMENT D'UN EQUIPEMENT MULTISPORTS
PLAN DE FINANCEMENT MODIFICATIF

Le conseil municipal adopte le plan de financement ci-dessous.

	Montant éligible	Montant subvention
Agence Nationale du Sport (55 %)	98 147 €	53 981 €
Département (25 %)	98 147 €	24 536 €
TOTAL DES SUBVENTIONS		78 517 €
Commune autofinancement (20 %)		19 630 €
TVA (20%)		19 630 €

Reste à charge de
la commune

39 260 €

Délibération approuvée à 15 voix pour

La délibération relative à l'Adhésion au syndicat mixte de préfiguration « Agence d'attractivité Larzac Vallées » a été retirée de l'ordre du jour pour motif suivant : demande de précision sur l'élaboration des statuts auprès de la Communauté de Communes. Ce point sera délibéré lors d'un prochain conseil.

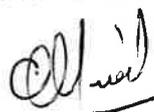
SÉANCE N° 4
DÉLIBÉRATION N° 7
APPROVISIONNEMENT D'EAU POTABLE
HAMEAUX EN DIFFICULTE

Le conseil municipal accepte la proposition de demande d'aide auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour les opérations de citernage qui sont nécessaires afin d'assurer la continuité du service dans les hameaux en difficulté. Il autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires.

Délibération approuvée à 15 voix pour

Fin de la séance : 11h20.

Le Maire
Claude VIDAL



Le secrétaire de séance
Damien QUATREFAGES

